

Demandes d'octroi de permis concernant la durée du travail

Permis de travail de nuit (Art. 17 LTr)

- 03-2639 / 100110
Marmy Viandes en gros SA, 1470 Estavayer-le-Lac
débitage des carcasses en quartiers
besoins spéciaux de consommation
4 A
11.08.2003–12.08.2006 (Renouvellement)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Art. 17 et 19 LTr)

- 03-2643 / 101477
Pouly Tradition SA, 1242 Satigny
boulangerie – pâtisserie – traiteur
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
68 A
17.08.2003–19.08.2006 (Renouvellement/modification)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Toute personne touchée dans ses droits ou ses obligations par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et ayant qualité pour recourir contre une telle décision peut, dans les dix jours à compter de la présente publication, consulter le dossier, sur rendez-vous, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

Permis concernant la durée du travail octroyés

Permis de travail de nuit (sans alternance) (Art. 17 LTr)

- 03-2276 / 101596
Filature de laines peignées d'Ajoie SA, 2942 Alle
atelier de filature
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
37 A
02.02.2003–07.02.2004 (Renouvellement/modification)
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr
- 03-2288 / 101968
Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
fabrication des moteurs «pas-à-pas»: usinage CNC – bobinage –
coupage des câbles – injection – assemblage des actionneurs – montage circuits
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques
40 A
16.06.2002–19.06.2004 (Renouvellement/modification)

Permis de travail de nuit et du dimanche (Travail en piquet) (Art. 14 et 15 OLT 1)

- 03-2284 / 102165
Siemens Suisse SA, 1800 Vevey
interventions d'urgence sur le système Polycom (réseau national sécurisé de
télécommunication) sur tout le territoire suisse
besoins spéciaux de consommation
5 A
09.03.2003–11.03.2006 (Renouvellement/modification)

Permis de travail en continu (Art. 24 LTr)

- 03-2278 / 100737
ETA SA Manufacture Horlogère Suisse, 1950 Sion
BU KPZ (traitement thermique et surface / formage à froid / découpage)
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
12 A
27.04.2003–01.05.2004 (Nouveau permis)
- 03-2287 / 100046
DuPont Polymer Powders Switzerland Sàrl, 1630 Bulle
Usine 2
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques
8 A
27.04.2003–01.05.2004 (Nouveau permis)

Permis de travail du dimanche et de jours fériés (Art. 19 et 20a LTr)

– 03-2289 / 101968

Société industrielle de Sonceboz SA, 2605 Sonceboz-Sombeval
injection plastique – production de moteurs
horaire d’exploitation indispensable pour des raisons économiques
12 A

13.04.2003–19.06.2004 (Nouveau permis)

(A = adultes, J = jeunes gens)

Voies de droit

Conformément à l’art. 55 LTr et aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant la commission de recours du Département fédéral de l’économie, 3202 Frauenkappelen, par recours administratif, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, les permis et leur justificatif, auprès du Secrétariat d’Etat à l’économie, Direction du travail, Conditions de travail, Gurtengasse 3, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 45/29 50).

17 juin 2003

Secrétariat d’Etat à l’économie:

Direction du travail